



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 9758

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les principales préoccupations de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés. En effet, cette fédération lui a fait part de sa volonté d'obtenir une amélioration conséquente du niveau des revenus de remplacement ou de compensation et leur indexation sur l'évolution des salaires. Actuellement, les indemnités journalières et les pensions d'invalidité représentent la moitié du salaire et leur évolution est moindre par rapport à celle du SMIC. De plus, l'allocation aux adultes handicapés a vu, quant à elle, son rapport au SMIC se dégrader pour se situer à 51,5 % de celui-ci. De même, et pour garantir le pouvoir d'achat des malades, des invalides et des accidentés, il serait souhaitable que le transfert sur la CSG élargie soit aménagé, à l'instar de ce qui a été mis en place pour les retraités. Par ailleurs, la FNATH souligne que le barème fixant le montant de l'indemnité journalière n'a bénéficié d'aucune revalorisation depuis 1986, et demande un relèvement de celui-ci à hauteur de 27 %. Enfin, l'amélioration de la prise en charge et de l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles, mais aussi des procédures de reconnaissance des maladies professionnelles, est une des revendications principales des membres de cette fédération. Il lui demande donc quelles dispositions elle entend prendre pour répondre aux attentes de la FNATH.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9758

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 633